



Répartition succession

Par Baya199688

Suite au décès de ma mère, mon père et ma fraterie avons décidé de vendre la maison familiale.J'ai 2 frères et une soeur.

Mon père dispose de l'usufruit de la maison

Nous sommes en indivision.

La maison va être vendu pour 100000.Pouvez vous me dire combien chacun va recevoir de cette vente ?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Le notaire doit savoir vous répondre !

Quel est l'âge de votre père ?

La maison était-elle propriété des 2 parents ?

Par Baya199688

Oui c'était la propriété des 2 parents.

Mon père a 61 ans.

Ah oui bonjour a tous au fait et merci par avance

Par yapasdequoi

Votre père a opté pour l'usufruit de la succession de son épouse et il n'y a aucune autre disposition (ni testament ni donation au dernier vivant).

Dans ce cas il est propriétaire de 50% et usufruitier de l'autre 50% et cet usufruit à 61 ans se valorise à 40%.

Les 4 enfants sont nu-propriétaires de 50%.

Les parts de chacun sur une vente à 100 000 seront :

père : 70 000

chaque enfant : 7 500

Hors frais de notaire.

Prochaine étape : voir le notaire.

Par Baya199688

Merci beaucoup